



alliance française des designers

## **Le Design : un secteur**

80 000 à 130 000 professionnels

développent un chiffre d'affaire d'environ 7 milliards d'euros

## **Le Design : des métiers**

Messages, com. visuelle

Objets, produits

Espaces, environnement

Il n'existe pas de statut juridique propre à l'activité de designer.

Nous devons donc choisir,  
à la fois **une forme juridique**  
ou **un statut**  
parmi ceux référencés par la loi.

Designer :

métier créatif

métier technique

métier commercial

**Designer :**

métier **créatif** : auteur

métier **technique** : prestation

métier **commercial** : achat, vente

## Designer :

un *auteur*, qui fait des *prestations*  
et du *commerce*

Le statut et la forme juridique doivent être  
choisi en fonction de :

- ce que l'on veut faire
- ce que le client attend

**La société**

**Profession libérale**

**Maison des artistes**

**Salarié**

**Portage salarial**

# La Société

- Indépendant (dirigeant)
- Toutes disciplines du design
- Activité multiple et libre, marges commerciales, services, édition...
- La société émet des factures, TVA 19,6 %
- URSSAF, charges sociales ± 48 %
- Pas d'assurances chômage pour les dirigeants
- Biens personnels écartés
- Forme juridique rassurante pour des clients importants.
- Coûts de statuts (± 1000 €) et de structure.
- Comptabilité complexe
- Lourdeur administrative

# Profession libérale

- Indépendant
- Toutes disciplines du design
- Activité multiple
- Le professionnel émet des notes d'honoraires, TVA 19,6 %
- URSSAF, charges sociales ± 48 %
- Pas d'assurances chômage
- Biens personnels risqués
- Comptabilité simplifiée

# La Maison des artistes

- Indépendant
- Uniquement design textile et graphique
- Le professionnel émet des notes de cessions de droits d'auteur, TVA 5,5 %
- Le professionnel émet des notes d'honoraires, TVA 19,6 %
- Caisse rattachée à la sécu des salariés : charges sociales ± 18 %
- Pas d'assurances chômage
- Biens personnels risqués
- Comptabilité simplifiée
- Justifier d'un minimum de revenu ± 7000 euro/an.
- Précompte la 1re année
- BNC

# Le salarié

- Protection sociale des salariés
- Une relation de subordination existe
- Dépendant de l'employeur
- Toutes disciplines du design
- Le professionnel perçoit un salaire régulier
- Assurances chômage
- Biens personnels écartés

## **Le statut de salarié en portage salarial**

- Le designer est semi-indépendant
- Pas de frais de structure juridique
- Mêmes droits qu'un salarié
- La société de portage prend une commission sur les travaux
- Relation contractuelle entre le designer, la société de portage et le client
- Trois contrats sont nécessairement signés pour chaque mission :
  - un contrat de prestation entre le designer, la société de portage et le client s'apparentant à un contrat d'intérimaire ;
  - un contrat de travail entre le designer et la société de portage, CDD ou contrat à temps partiel annualisé

Il faut construire son statut de designer.

**Les question à se poser :**

**Exercer seul ou à plusieurs** (TI, Société...)

**Image/Clients/Marché** (Artiste/Société)

**Activité/Activités** (mono/multi)

**Pérennité** (1 ans/10 ans...)

**Risque financier** (frais avancés faibles ou élevés)

**Vue dynamique** (stratégie d'évolution)

**Déontologie, accompagnement :**

[www.alliance-francaise-des-designers.org](http://www.alliance-francaise-des-designers.org)

**Calcul des honoraires et droits d'auteur :**

[www.calculator.com](http://www.calculator.com)

**Profession graphiste indépendant :**

[www.professiongraphiste.fr](http://www.professiongraphiste.fr)

**Agence pour la création d'entreprises :**

[www.apce.fr](http://www.apce.fr)